

Vu L'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-060 en date du 4 juillet 2020, portant sur la délégation de compétences du Conseil Municipal au maire et la délibération n°2025-016 du 31 mars 2025 déterminant les tarifs des services municipaux,

D E C I D E

SERVICE :

SERVICE FINANCES ET
STRATEGIE
FINANCIERE

DÉCISION :

2025-105

OBJET :

TARIFS 2026 DES
SERVICES MUNICIPAUX

ARTICLE 1 : L'application des différents tarifs annexés se fera **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.**

ARTICLE 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites au Budget Prévisionnel.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain.

ARTICLE 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la commune de Saint-Herblain. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de Saint-Herblain et Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Région des Pays de la Loire, Préfet de Loire-Atlantique et à Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Herblain.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE

Le Maire de Saint-Herblain,

Bertrand AFFILÉ

Reçu à la Préfecture de Nantes le 18 décembre 2025

Publiée le 18 décembre 2025

SOMMAIRE DE LA DECISION

DIRECTION DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DE L'ESPACE PUBLIC

SERVICE GESTION ESPACES VERTS ET NATURELS

Coupe de foin

Location de parcelles situées hors zone de jardinage

Jardins familiaux

DIRECTION DU PATRIMOINE

SERVICE LOGISTIQUE

Prestation de personnel

Location de matériel - pour fêtes et manifestations diverses des associations

REGIE BATIMENT

Prestation de personnel

DIRECTION PREVENTION ET REGLEMENTATION

SERVICE TRANQUILLITE PUBLIQUE ET REGLEMENTATION

Droit de place des hors marchés

Ventes diverses

Terrasses de débits de boissons

Stationnements

Dépôts sauvages

SERVICE DEMARCHEES ADMINISTRATIVES

Prestation de personnel

Concessions

Vacation de police

Tarif des caveaux funéraires pré-équipés

Tarif des caveaux funéraires suite au non renouvellement des concessions par les familles

Tarif des monuments funéraires d'occasion suite au non renouvellement des concessions par les familles

Salle de recueillement de l'Orvasserie

DIRECTION CITOYENNETE ET USAGERS

SERVICE VIE ASSOCIATIVE

Reprographie- impression

DIRECTION CITOYENNETE ET USAGERS ET DIRECTION DES JEUNESSES, SPORTS ET ACTION SOCIOCULTURELLE

DIRECTION CITOYENNETE ET USAGERS : SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET DIRECTION DES JEUNESSES, SPORTS ET ACTION SOCIOCULTURELLE : SERVICE ACTION SOCIOCULTURELLE ET JEUNESSES

Conditions applicables aux locations de salles associatives

Conditions tarifaires des locations de salles

Pénalités

**DIRECTION DES JEUNESSES, SPORTS ET ACTION
SOCIOCULTURELLE**

SERVICE DES SPORTS

Conditions tarifaires des locations de salles et équipements sportifs

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

LA BIBLIOTHEQUE

Tarifs des indemnités pour préjudice subi, en cas de perte, détérioration, non restitution des documents empruntés

AFFAIRES CULTURELLES

Locations de salles

Prestation de personnel

TERMINUS 3 - SITUE 3 RUE GUSTAVE EIFFEL

Locations de studios

Prestations musicales

THEATRE ONYX

Prestation de personnel

Location des salles de spectacles

Tarifs de la Billetterie, prestations et bar

DIRECTION GENERALE

SERVICE INFORMATION ET COMMUNICATION

Duplication de documents réalisées par le service reprographie

**DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE
L'OBSERVATOIRE**

SERVICE JURIDIQUE ET VIE DES ASSEMBLEES

Duplications de documents

Direction de la nature, des paysages et de l'espace public

Service gestion espaces verts et naturels

Coupe de foin	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
- l'hectare	76,65	78,20

Imputation budgétaire : 7021.518

Location de parcelles situées hors zone de jardinage	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
- le m ²	0,40	0,41

Imputation budgétaire : 752.551

Jardins familiaux Parcelle et abri	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
- Tarif annuel au m ²	0,62	0,63

Imputation budgétaire : 752.511

Direction du Patrimoine

Service Logistique

Prestation de personnel	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
Prestation de personnel, par heure de l'unité d'intervention	49,30	50,30
Prestation de personnel, par heure de la régie technique audiovisuelle		

Imputation budgétaire : 70878.551

Location de matériel - pour fêtes et manifestations diverses des associations	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros		
Matériel (à l'unité) forfait par jour	Tarif enlevé	Tarif livré	Tarif enlevé	Tarif livré
* Chaise	0,95	1,95	1,00	2,00
* Banc	0,95	1,95	1,00	2,00
* Table	1,45	2,95	1,50	3,00
* Barrière de manifestation (2,50 m)	4,40	8,80	4,50	9,00
* Grille d'exposition	4,00	8,00	4,10	8,20
* Barnum avec mise en sécurité (40m ² : tente 8m x 5m)		981,35 ⁽¹⁾		1001,00 ₍₁₎
* Podium système modulable sans couverture (le m ²)	4,70	9,45	4,80	9,65
* Podium système modulable avec couverture et mise en		890,30 ⁽¹⁾		908,10 ₍₁₎

sécurité (54 m ² couvert)				
* Remorque podium bâché (22 m ²)	100,00	202,25	102,00	206,30
* Stand (9 m ² : tente 3m x 3m)	28,80	57,60	29,40	58,75

Imputation budgétaire : 70878.551

⁽¹⁾ Ce tarif intègre la vérification du montage du barnum ou du podium couvert par un bureau de contrôle agréé

A noter que le coût du transport couvre uniquement le territoire de la Commune de Saint-Herblain et ne comprend pas les frais d'installation du matériel.

Ces tarifs sont appliqués uniquement dans le cadre de la valorisation pour les associations herblinoises.

Régie bâtiment

Prestation de personnel	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
Prestation de personnel, pour une heure d'intervention	49,30	50,30

Imputation budgétaire : 70878.551

Direction prévention et réglementation

Service tranquillité publique et réglementation

Droit de place des hors marchés	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
a) Commerce non sédentaire Articles divers, le m ² par jour	0,64	0,65
b) Forains et établissements de passage - autorisés à s'installer sur une place publique	0,60	0,60
par m ² et par jour	11,80	12,00
- Minimum de perception correspondant à 50 m ²		
c) Restauration rapide pendant les fêtes et manifestations, par m² et par jour	7,10	7,30
d) Vente au déballage ne rentrant pas dans le régime dérogatoire instauré par le Code de la propriété des personnes publiques, par stand	La 1/2 journée	6,30
	La journée	12,60
		6,50
		13,00

Imputation budgétaire : 73154.020

Ventes diverses	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
Vente de fleurs (Toussaint,...) et sapins de Noël		
- Par m ² et par jour	4,00	4,10

Imputation budgétaire : 73154.020

Terrasses de débits de boissons	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
- Le m ² par an	7,20	7,30

Imputation budgétaire : 73154.020

Stationnements⁽¹⁾		01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
a) Stationnement des véhicules en exposition ou démonstration ou opération-promotion commerciale			
cars publicitaires, caravanes, voitures, triorouteurs...	de 1 à 10 m ² par jour	19,00	19,40
	Plus de 10 m ² par jour	26,90	27,50
b) Autres stationnements			
Neutralisation d'une place de stationnement en zone bleue pour travaux, déménagements... (par place)	La 1/2 journée	6,30	6,50
	La journée	12,60	13,00
Stationnement pour déménagements, travaux (camion toupie, camion benne), livraisons... (par véhicule)	La 1/2 journée	6,30	6,50
	La journée	12,60	13,00
Engins de levage (grue type PPM, camion grue)	La 1/2 journée	62,10	63,40
Engins mobiles télescopiques (nacelle...)	La journée	25,00	25,50
Installation sur voirie (cabane de chantier, wc chimique, modulaire, bureau de vente ...)	Par jour	18,40	18,80
Echafaudage	En cas d'occupation inférieure à un mois : le mètre linéaire par semaine	2,90	3,00
	En cas d'occupation supérieure à un mois : le mètre linéaire par mois	12,70	13,00
Blocs de béton pour ligne électrique temporaire	de 1 à 10 blocs par jour	11,80	12,10
	A partir de 11 blocs par jour	17,70	18,10

Matériel de chantier (benne, bétonnière ...)	La 1/2 journée	6,30	6,50
	La journée	12,60	13,00
Dépôt de matériaux et de gravats	Le m ² par jour	3,50	3,60
Fermeture de voies	La 1/2 journée	182,70	186,40
Fermeture de voies pour minage	La ½ heure	23,10	23,60
Cloisonnement de chantiers	Le m ² par mois	7,40	7,60
Chevalet	Par an et par chevalet	175,60	179,00
b) Autres stationnements (suite)			
Oriflamme	Par an et par oriflamme	175,60	179,00
Appareil distributeurs de journaux ou de documents publicitaires	Par an	175,60	179,00
	Par mois	24,30	24,80
Distributeur de glaces, bonbons, boissons, rôtiſſoire, ou autre dispositif installé sur le domaine public	Par an	46,00	47,00
Etalage installé sur le domaine public devant un commerce	Par an pour 6 m ² maximum	46,00	47,00
	Par an et par m ² au- delà de 6m ²	7,20	7,40
Distribution de prospectus à caractères commercial sur le domaine public	La journée	121,30	123,70
Tournage de films pour télé/cinéma, à usage commercial ou publicitaire, stationnement pour opération ou promotion commerciale, formation (par véhicule)	La 1/2 journée	28,80	29,40
	Avec fermeture de voie, la ½ journée	182,70	186,40
c) Taxes journalières			
Tarif applicable pour toute occupation pour laquelle un autre tarif n'est pas expressément prévu par le présent document	Le m ² par jour	3,60	3,80

Imputation budgétaire : 73154.020

⁽¹⁾ occupation temporaire, à savoir qu'il n'y a pas ancrage au sol.

Conformément aux dispositions de l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public est délivrée gratuitement dans les cas suivants :

- lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ;
- lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même ;
- lorsque l'occupation ou l'utilisation permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé ;
- aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Pour les bailleurs sociaux, une réduction à hauteur de 50 % des redevances de stationnements dans le cadre de l'occupation du domaine public pour des opérations de constructions neuves ou de réhabilitations dans les quartiers prioritaires de la ville (Bellevue et Sillon de Bretagne) pour les travaux suivants :

- Cloisonnements, blocs de bétons, grues fixes ou mobiles, stationnements des camions de chantiers et autres ODP listées dans la tarification actuelle des stationnements,
- La tarification pour fermeture de voie n'est pas concernée par cette réduction.

Dépôts sauvages

Les sentiers ruraux ou de promenade font l'objet de dépôts sauvages, d'ordures et de détritus qui nuisent à l'environnement et nécessitent la mobilisation de moyens pour procéder à leur enlèvement, mise en décharge et remise en état des sites.

Tout contrevenant refusant d'exécuter un retrait de dépôt sauvage, après mise en demeure restée infructueuse, se verra appliquer les tarifs suivants :

Dépôt sauvage			
Montant total dû			
Forfait de mobilisation d'un camion benne	Montant de l'enlèvement par m ³ par type de déchets		
	déchets classiques	déchets spécifiques *	
01/01/2025 en Euros	336,50	56,10	336,50
01/01/2026 en Euros	343,30	57,30	343,30

Imputation budgétaire : 75888.11

* Déchets spécifiques tels bouteilles de gaz, amiante, solvants et diluants, huiles synthétiques, etc... et tous déchets de nature à nuire aux sols, à l'air, à l'eau et nécessitant un processus de recyclage particulier.

Le recouvrement auprès des contrevenants se fera après émission d'un titre de recette.

Service démarches administratives

Prestation de personnel	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
Prestation de personnel, par heure d'intervention	31,75	32,40

Imputation budgétaire : 75888.025

Concessions	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
Concessions en terre Nouvelle ou renouvellement		
Concessions 2x1 m	15 ans 30 ans	475,00 1 225,00
Concessions 1,20 x 0,60m	15 ans 30 ans	240,00 615,00
Concessions en columbarium (case de 2 à 4 urnes)		
Columbarium Nouvelle Concession ou renouvellement	8 ans 15 ans	435,00 655,00
Cavurne Nouvelle Concession ou renouvellement	15 ans	710,00
Concessions stèle de la mémoire	45,00	46,00

Imputation budgétaire : 70311.025

Vacation de police *	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
Vacation de police à reverser dans le cadre d'une crémation	20,00*	20,00*

* Le montant de la vacation étant reversé intégralement à la Police Nationale, le tarif est fixé par l'article L2213-15 du CGCT et ne subit pas les éventuelles augmentations annuelles déterminées par la délibération des tarifs municipaux.

Tarif des caveaux funéraires pré-équipés	01/01/2025 en Euros HT	01/01/2026 en Euros HT
Caveaux neufs :		
1 place	1 258,33 HT soit 1 510,00 TTC	1 283,33 HT soit 1 540,00 TTC
2 places	1 566,67 HT soit 1 880,00 TTC	1 600,00 HT soit 1 920,00 TTC

Tarif des caveaux funéraires suite au non renouvellement des concessions par les familles	01/01/2025 en Euros TTC	01/01/2026 en Euros HT
Caveaux d'occasion :		
1 place	120,83 HT soit 145,00 TTC	125,00 HT soit 150,00 TTC
2 places	237,50 HT soit 285,00 TTC	241,67 HT soit 290,00 TTC
3 places	358,33 HT soit 430,00 TTC	366,67 HT soit 440,00 TTC
4 places	475,00 HT soit 570,00 TTC	487,50 HT soit 585,00 TTC

Imputation budgétaire : 70878.026

Tarif des monuments funéraires d'occasion suite au non renouvellement des concessions par les familles	01/01/2025 en Euros TTC	01/01/2026 en Euros HT
Tarif 1 : une tombale (dalle)	295,83 HT soit 355,00 TTC	300,00 HT soit 360,00 TTC
Tarif 2 : une tombale (dalle) et une stèle	333,33 HT soit 400,00 TTC	341,67 HT soit 410,00 TTC
Tarif 3 : un ensemble constitué d'une tombale (dalle), une stèle, les baguettes et autres éléments	370,83 HT soit 445,00 TTC	379,17 HT soit 455,00 TTC

Imputation budgétaire : 70878.025

Conditions d'acquisition des monuments funéraires d'occasion :

- le demandeur doit être un particulier,
- le demandeur doit disposer d'un droit d'inhumation dans les cimetières communaux.

Salle de recueillement de l'Orvasserie

Cette salle de recueillement est mise à disposition à titre gratuit.

	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
Caution	80,00	80,00

Direction citoyenneté et usagers

Service vie associative

Reprographie- impression

Prestation réservée uniquement aux associations

	Tarif 2025	Tarif 2026
Photocopie	Coût à la page	Coût à la page
Noir et blanc	0,032	0,033
Couleur	0,069	0,070

Imputation budgétaire : 70688.020

Pour toute facturation d'un montant inférieur à 30,00 € par an, le service vie associative fera uniquement une valorisation des prestations effectuées durant l'année écoulée. Le montant valorisé sera à indiquer dans les comptes des associations selon la législation.

Direction citoyenneté et usagers et Direction des jeunesse, sports et action socioculturelle

Mise en commun des conditions applicables des locations des salles associatives entre la direction citoyenneté et usagers et celle des jeunesse, sports et action socioculturelle

Direction citoyenneté et usagers : Service vie associative et Direction des jeunesse, sports et action socioculturelle : service action socioculturelle et jeunesse

Conditions applicables aux locations de salles associatives

Un règlement intérieur spécifique vient régir les modalités de location des salles associatives par délibération du conseil municipal n°2021-048 en date du 12 avril 2021.

Conditions tarifaires des locations de salles

Salles municipales hors celles du Parc de la Gournerie

Forfait journée	Herblinois			Non herblinois
	Associatio ns	Particuliers	Syndics Entreprises Comités d'entreprises	Associations Particuliers Syndics Entreprises Comités d'entreprises Organismes divers.
Salles – de 70 personnes	Gratuit	75,10	150,15	231,00
Salles de + de 70 personnes		219,50	265,70	346,50
Supplément tisanerie ou cuisine (si concerné)		46,20	92,40	115,60
Supplément cuisine de fabrication (le Carré des services)		277,25		

Imputation budgétaires : 752.023

Salles du Parc de la Gournerie : Ferme des étangs et Maison du temps libre

Forfaits pour 1 jour ou 2 jours avec possibilité de vendredi soir en supplément	Herblinois			Non herblinois		
	Associations, Particuliers	Syndics, Entreprises, Comités d'entreprises.	Associations, Particuliers, Syndics, Entreprises, Comités d'entreprises, Organismes divers.			
Salles	Ferme des étangs	Maison du temps libre	Ferme des étangs	Maison du temps libre	Ferme des étangs	Maison du temps libre
1 jour	161,75	577,60	254,10	924,10	268,05	970,35
2 jours	288,85	1 039,60	439,00	1 617,05	460,95	1 698,00
Vendredi soir	46,20	231,00	80,90	346,50	85,00	363,85

Imputation budgétaires : 752.023

Pénalités

Pour tous utilisateurs de salles	Forfaits 2026
Absence de mise sous alarme	30,00
Intervention suite à une mauvaise fermeture des lieux ou à l'absence de mise sous alarme ou à une utilisation inadaptée (non-respect du RI)	70,00
Ménage non fait	100,00
Perte badge	15,00
Perte clé	50,00
Perte clé radiale	115,00

Imputation budgétaire : 75888.023

Direction des jeunesse, sports et action socioculturelle

Service des sports

Conditions tarifaires des locations de salles et équipements sportifs

Equipements sportifs

Un règlement intérieur spécifique vient régir les modalités d'usages des équipements sportifs.

Des conventions entre les utilisateurs et la ville sont renouvelées annuellement.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain et les associations herblinoises bénéficient de la gratuité sur la location des équipements sportifs et des salles sportives annexes.

Les salles de convivialité sont liées à l'utilisation d'une salle sportive. Elles ne peuvent être louées, à l'exception de celle des tribunes du pôle rugby.

Les particuliers qu'ils soient herblinois ou non ne peuvent louer ces équipements sauf les halles de tennis du Vigneau au tarif de 12,00 €/heure.

COMPLEXE SPORTIF DU VIGNEAU

Tarif à l'heure	Herblinois					Non herblinois	
	Ecole primaires, forces de l'ordre et de secours	Conseil départemental (collèges et organismes rattachés)	Conseil régional (lycées et organismes rattachés)	Organismes de formation	Syndics, Entreprises, Comités d'entreprises	Associations, organismes de formation, forces de l'ordre et de secours	Syndics, entreprise, comités d'entreprises, clubs professionnels

Installations Sportives Intérieures (salles)

Multisports	Gratuité	12,00	20,42	21,00	52,50	31,50	84,00
Gymnastique				17,00	42,50	25,50	68,00
Haltérophilie				12,00	30,00	18,00	48,00
Escrime				12,00	30,00	18,00	48,00
Tir à l'arc				12,00	30,00	18,00	48,00
Tennis de table				12,00	30,00	18,00	48,00
Dojo				12,00	30,00	18,00	48,00
Boxe				12,00	30,00	18,00	48,00
Tennis				12,00	30,00	18,00	48,00

Installations Sportives Extérieures

Terrain de Rugby	Gratuité	11,00	12,02	15,00	37,50	22,50	60,00
Pas de tir à l'arc				10,00	25,00	15,00	40,00
Boulodrome				7,00	17,50	10,50	28,00
Terrain de Tennis				7,00	17,50	10,50	28,00

<u>Autres salles</u>	Herblinois		Non herblinois
	Ecole primaires, organismes de formations, forces de l'ordre et de secours, le Conseil Départemental et Régional	Syndics, Entreprises, Comités d'entreprises	
<u>Tarif</u>			
Salle de Presse et Salle A	9,00	18,00	27,00
Salle Associative et espace de convivialité Rugby	27,00	33,00	43,00

A la journée (> 8 heures)			
Salle de Presse et Salle A	75,10	150,15	231,00
Salle Associative et espace de convivialité Rugby	219,50	265,70	346,50
Espace Cuisine Rugby	46,20	92,40	115,50

AUTRES COMPLEXES SPORTIFS

Tarif à l'heure	Herblinois					Non herblinois	
	Ecole primaire, forces de l'ordre et de secours	Conseil départemental (collèges et organismes rattachés)	Conseil régional (lycées et organismes rattachés)	Organismes de formations	Syndics, Entreprises, Comités d'entreprises	Associations, organismes de formation, forces de l'ordre et de secours	Syndics, entreprise, comités d'entreprises, clubs professionnels
Gymnase Bernardière (salles)							
Multisports	Gratuité	12,00	20,42	17,00	42,50	25,50	68,00
Réunion		9,00			18,00	27,00	
Réunion >8h		75,10			150,15	231,00	
Gymnase Sensive (salles)							
Multisports	Gratuité	12,00	20,42	17,00	42,50	25,50	68,00
Dojo et Boxe		9,00	6,25	12,00	30,00	18,00	48,00
Complexe sportif Ernest Renan (salles et extérieurs)							
Multisports	Gratuité	12,00	20,42	17,00	42,50	25,50	68,00
Dojo et Gymnastique		9,00	6,25	12,00	30,00	18,00	48,00
Piste d'athlétisme							
Plateau sportif Haut et Bas		11,00	12,02	10,00	25,00	15,00	40,00
Complexe sportif Angevinière (salles et extérieurs)							
Multisports	Gratuité	12,00	20,42	17,00	42,50	25,50	68,00
Tennis de table, fitness et Gymnastique /escalade		9,00	6,25	12,00	30,00	18,00	48,00
Piste de roller et d'athlétisme							
Terrain de tennis extérieur		11,00	12,02	10,00	25,00	15,00	40,00
				7,00	17,50	10,50	28,00

<u>Gymnase Joli mai (salle)</u>							
Multisports	Gratuité	12,00	20,42	15,00	37,50	22,50	60,00
<u>Complexe sportif du Hérault (salles et extérieurs)</u>							
Multisports	Gratuité	12,00	20,42	17,00	42,50	25,50	68,00
Dojo, Halle de tennis (2 courts)		9,00	6,25	12,00	30,00	18,00	48,00
Piste d'athlétisme				10,00	25,00	15,00	40,00
Plateau sportif		11,00	12,02				
Terrain de tennis extérieur				7,00	17,50	10,50	28,00
<u>Complexe sportif du Val de Chézine (extérieurs)</u>							
Terrain de football engazonné honneur ou entraînement et synthétique	Gratuité	11,00	12,02	15,00	37,50	22,50	60,00
<u>Complexe sportif de la Bourgognière (salles et extérieurs)</u>							
Multisports	Gratuité	12,00	20,42	17,00	42,50	25,50	68,00
Dojo, Gymnastique , Tennis de table, fitness et football de table		9,00	6,25	12,00	30,00	18,00	48,00
Piste d'athlétisme				10,00	25,00	15,00	40,00
Plateau sportif		11,00	12,02				
Terrain de tennis extérieur				7,00	17,50	10,50	28,00
<u>Gymnase de la Changellerie (salles)</u>							
Multisports	Gratuité	12,00	20,42	17,00	42,50	25,50	68,00
Espace convivialité		9,00			18,00	27,00	
Espace convivialité >8h		75,10			150,15	231,00	
<u>Gymnase Bourg (salle)</u>							
Multisports	Gratuité	12,00	20,42	17,00	42,50	25,50	68,00

<u>Complexe sportif de l'Orvasserie NORD (extérieur et intérieur)</u>							
Terrain de football engazonné				15,00	37,50	22,50	60,00
Terrain de football synthétique à 8	Gratuité	11,00	12,02	12,50	31,25	18,75	50,00
				7,00	17,50	10,50	28,00
		9,00	6,25	12,00	30,00	18,00	48,00
<u>Complexe sportif de l'Orvasserie SUD (extérieur)</u>							
Terrain de football synthétique (compétition)				15,00	37,50	22,50	60,00
Terrain de football synthétique (entraînement à 8)	Gratuité	11,00	12,02	12,50	31,25	18,75	50,00

PISCINES HERBLINOISES

Tarif à l'heure	Herblinois					Non herblinois	
	Ecole primaires, forces de l'ordre et de secours	Conseil départemental (collèges et organismes rattachés)	Conseil régional (lycées et organismes rattachés)	Organismes de formations	Syndics, Entreprises, Comités d'entreprises	Associations, organismes de formation, forces de l'ordre et de secours	Syndics, entreprise, comités d'entreprises, clubs professionnels
Ligne d'eau	Gratuité	16,00	17,98	17,00	42,50	25,50	68,00

Impayations budgétaires :

- Piscines : 752-323
- Equipements sportifs couverts : 752-321
- Equipements sportifs extérieurs : 752-322

Location de matériel sportif

		01/01/2025	01/01/2026
À la journée	Tapis de judo	5,45	5,55
	Matériel de gymnastique à l'unité	369,50	376,90
Par période de 2 jours	Tribune amovible (5 unités)	245,60	250,50

Impayation budgétaire : 752.321

Pénalités

Pour tous utilisateurs de salles	Forfaits 2026
Intervention suite à une mauvaise fermeture des lieux ou à l'absence de mise sous alarme ou à une utilisation inadaptée (non-respect du RI)	70,00
Ménage non fait	100,00
Perte badge	15,00
Perte clé radiale	115,00
Perte clé	50,00

Imputation budgétaire : 75888.30

Direction des affaires culturelles

La Bibliothèque

Tarifs des indemnités pour préjudice subi, en cas de perte, détérioration, non restitution des documents achetés neufs par le service La Bibliothèque et empruntés

	01/01/2025 En euros	01/01/2026 En euros
Remboursement forfaitaire Carte perdue	2,00	2,00
Remboursement encadrement œuvre— cadre + verre	40,00	40,00
Remboursement encadrement œuvre— verre	10,00	10,00
Remplacement sac pour prêt d'œuvre	45,00	45,00
Boîte de conditionnement pour jeux	20,00	20,00

Imputation budgétaire : 7088.313

Les documents détériorés perdus ou non restitués font l'objet, par l'usager :

- Soit du versement, sur titre de recette, d'une indemnité forfaitaire compensatoire (notamment si le document est épuisé, pour les DVD qui sont acquis avec des droits de consultation, œuvres numérotées). Le montant de l'indemnité est fixé suivant la grille des tarifs ci-dessous, excepté en cas d'exonération liée à la vétusté (critères du nombre d'emprunt ou de l'ancienneté du document : au-delà de 5 ans) ;
- Soit du remplacement à l'identique (même édition, même collection) par un exemplaire neuf ou issu de l'achat de seconde main (selon critères spécifiques)

Le document détérioré pourra être remis à l'usager. Cette mesure s'applique pour tous types de documents à l'exception des DVD et des œuvres d'art.

Dans l'hypothèse où un document non restitué par l'usager serait rapporté au-delà de 12 mois après la date de retour attendue, la dette reste due.

	01/01/2025 En euros	01/01/2026 En euros
Documents imprimés		
- Albums et bandes dessinées enfants - Bandes dessinées Adultes - Autres documents imprimés (excepté revue)	15,00	15,00
Documents sonores		
Boîtes à histoires		65,00
CD, livre audio (simple et coffret)	20,00	20,00
Documents avec droits de consultation		
DVD (simple et coffret)	40,00	40,00
Jeux	25,00	25,00
Jeux vidéo	40,00	40,00
Œuvres / Livres d'arts / Livres d'artistes / grands Jeux	Valeur à la date du dommage (prix d'acquisition ou selon expertise), <u>avec un seuil minimum de 90 €</u>	Valeur à la date du dommage (prix d'acquisition ou selon expertise), avec un seuil minimum de 90 €

Imputation budgétaire : 7088.313

Affaires Culturelles

Locations de salles

(gratuit pour les associations culturelles conventionnées)

Salle de la pépinière Parc de la Gournerie			Du 01/01/2026 au 31/08/2026 en Euros	Du 01/09/2026 au 31/12/2026 en Euros
Associations, particuliers et entreprises	herblinois	1 jour Week-end 1 semaine	80,15 155,25 234,80	81,75 158,35 239,50
	non herblinois	1 jour Week-end 1 semaine	155,25 312,65 467,80	158,35 318,90 477,15

Imputation budgétaire : 7083.30

Locations de l'auditorium de la Maison des Arts pour un spectacle ou un séminaire	Du 01/09/2026 au 31/12/2026 en Euros
<u>Tarif 1</u> Associations et Entreprises herblinoises Partenaires conventionnés	1 223,45
<u>Tarif 2</u> Associations et Entreprises non herblinoises Organismes à but lucratif	2 447,10

Imputation budgétaire : 7083.311

Gratuité pour les partenaires conventionnés avec la Maison des Arts.

Prestation de personnel

Tarif horaire (sécurité, techniciens, régisseurs)	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
Associations et Entreprises Partenaires conventionnés	49,00	50,00

Imputation budgétaire : 70878.311

Pénalités

Pour tous utilisateurs de salles	Du 01/01/2026 au 31/08/2026 en Euros	Du 01/09/2026 au 31/12/2026 en Euros
Intervention suite à une mauvaise fermeture des lieux ou à l'absence de mise sous alarme	70,00	70,00
Perte badge	15,00	15,00
Perte clé	50,00	50,00

Imputation budgétaire : 75888.311

Terminus 3 - situé 3 rue Gustave Eiffel

Locations de studios

<u>Associations, particuliers et entreprises herblinoises et non herblinoises</u>			Du 01/01/2026 au 31/08/2026 en Euros	Du 01/09/2026 au 31/12/2026 en Euros
Locations	Type d'usage	Conditions	Tarif	Tarif
Location d'un créneau fixe de répétition réservé en autonomie	groupes	Forfait mensuel Créneau fixe hebdomadaire de 4h	43,95	44,85
		Forfait mensuel demi- tarif - Studio rouge uniquement sur le créneau : 22h à 2h (4h)	21,95	22,40
		- Forfait mensuel studios vert et rouge – créneau de 4h une semaine sur 2		
Location du hall d'accueil et/ou des studios et espaces dédiés en autonomie	Groupes résidents	- studio rouge uniquement sur le créneau : 22h à 2h une semaine sur 2	11,00	11,20
		Forfait mensuel	28,40	29,00
	Groupes résidents	Forfait annuel (12 mois)	340,35	347,15
Location du hall d'accueil et/ou des studios en autonomie	Groupes accompagnés	Forfait mensuel	17,00	17,35
		Forfait annuel (12 mois)	203,95	208,00
Location d'un créneau de répétition occasionnel en autonomie	groupes	A la carte sans créneau fixe de 4h	12,50	12,75
		La journée 2 fois 4 heures	18,80	19,20
Location du hall d'accueil en autonomie	groupes	4h	15,00	15,30
		La journée	22,50	22,95
		La semaine	100,10	102,10
		Le week-end	37,55	38,30

Imputation budgétaire : 7083.311

Pénalités

Pour tous utilisateurs de salles	Du 01/01/2026 au 31/08/2026 en Euros	Du 01/09/2026 au 31/12/2026 en Euros
Intervention suite à une mauvaise fermeture des lieux ou à l'absence de mise sous alarme	70,00	70,00
Perte badge	15,00	15,00
Perte clé	50,00	50,00

Imputation budgétaire : 75888.311

Prestations musicales

<u>Associations, particuliers et entreprises herblinoises et non herblinoises</u>			Du 01/01/2026 au 31/08/2026 en Euros	Du 01/09/2026 au 31/12/2026 en Euros
Types de prestations	Type d'usager	Condi- tions	Tarif	Tarif
Répétition accompagnée par un musicien intervenant extérieur	groupes	4h	12,45	12,70
Stage d'initiation aux techniques musicales : chants, instruments, MAO	individuel	Demi-journée	10,10	10,30
		journée	18,70	19,10
Enregistrement de répétition avec intervenant	groupes	4h	12,45	12,70
Apprentissage des techniques d'enregistrement avec ingénieur du son	groupes	La journée	18,75	19,10
Préproduction avec ingénieur du son	groupes	La journée	75,05	76,55
		La semaine	500,20	510,20

Imputation budgétaire : 70878.311

Gratuité d'accès aux studios pour les musiciens inscrits dans des dispositifs partenariaux d'accompagnement ; et pour les musiciens participant à des projets spécifiques accompagnés par la Maison des Arts.

Théâtre ONYX

Prestation de personnel

Tarif horaire (sécurité, techniciens, régisseurs)	01/01/2025 en Euros HT	01/01/2026 en Euros HT
Tarif 1 Associations, particuliers et services municipaux herblinois	33,70 TTC 40,44	34,40 TTC 41,28
Tarif 2 - Associations, particuliers non herblinois. - Administrations et entreprises - Partenaires conventionnés, producteurs diffuseurs de spectacles et organismes à but lucratif.	41,75 TTC 50,10	42,60 TTC 51,12

Imputation budgétaire : 7062.316

La facturation d'une intervention d'un bureau de contrôle est fixée forfaitairement à **404,20 € HT**, soit 485,04 € TTC.

Location des salles de spectacles

Type de salles Tarifs	01/01/2026 en Euros HT			
	Grande Salle	Studio 1 et 3	Salle de réunion 2	Hall d'accueil
Tarif 1 - Associations, entreprises, particuliers et services municipaux herblinois - Partenaires conventionnés et producteurs diffuseurs de spectacles	1 113,40 TTC 1 336,08	110,20 TTC 132,24	121,40 TTC 145,68	139,10 TTC 166,92
Tarif 2 - Associations, particuliers non herblinois . - Autres organismes publics	1 913,50 TTC 2 296,20	150,70 TTC 180,84	191,35 TTC 229,62	214,50 TTC 257,40
Tarif 3 - Entreprises non herblinoises et organismes à but lucratif	2 238,20 TTC 2 685,84	214,50 TTC 257,40	237,75 TTC 285,30	260,90 TTC 313,08

Imputation budgétaire : 752.316

La mise à disposition des salles du Théâtre ONYX (citées précédemment) est facturée **demi-tarif** lors des journées de montage, de démontage ou autres jours d'occupation sans public.

Pour toutes réservations de salles une caution est demandée et est fixée à :

01/01/2026 en Euros		
	Petites salles	Grande salle
Caution	500,00	1 000,00

Imputation budgétaire : 165.01

Tarifs de la Billetterie, prestations et bar au 01/01/2026 TTC en euros :

Tarifs billetterie selon spectacle (hors partenariats)	Tarif
Tarif plein	20,00
Tarif réduit ⁽¹⁾ / offre promotionnelle	15,00
Tarif abonné / Place Ami.e / offre promotionnelle	10,00
Tarif plein adulte des spectacles Jeune Public	10,00
Tarif abonné adulte ⁽²⁾ des spectacles Jeune Public	5,00
Moins de 25 ans – Le p'tit tarif ⁽³⁾	5,00
Tarif « mauvaise visibilité » salle placée	5,00
Tarif Plan Cube (2 spectacles le même soir)	30,00
Carte cadeau	5,00, 10,00 ou 50,00
Places agent ONYX	1,00
Tarifs associations de quartier partenaires / Tarif médiation / Tarif découverte et accessibilité ⁽⁴⁾	5,00 ou 10,00
Spectacles à tarif unique (définis sur le site internet et les documents de communication) / Tarif code promo ⁽⁵⁾	3, 5, 10, 15, 20 (variation selon la durée du spectacle et des prestations annexes)

Imputation budgétaire : 7062.316

⁽¹⁾ Tarif réduit : pour les abonnés de salles partenaires (Mixt, le lieu unique, La Soufflerie, Théâtre Boris-Vian, La Fleuriaye, Le Pianock'tail, Capellia, le Pannonica, le TU-Nantes), aux intermittents du spectacle, demandeurs d'emploi, carte CEZAM, aux groupes de plus de 10 personnes, CartS.

⁽²⁾ Tarif abonné : pour l'achat de 4 places et plus pour la même personne pour des spectacles différents – abonnement nominatif, pour les titulaires d'une carte mobilité inclusion et pour 1 accompagnateur, pour les adhérents du COSC de Saint Herblain.

Si le titulaire de la carte mobilité inclusion présente l'obligation d'être accompagné, l'accompagnateur bénéficiera d'une gratuité.

⁽³⁾ Le p'tit tarif : pour les moins de 25 ans, bénéficiaires des minima sociaux, bénéficiaires de l'allocation Adultes Handicapés ou de l'allocation Solidarité Spécifique.

⁽⁴⁾ Tarif médiation / Tarif découverte et accessibilité : permettre à un public (ciblé dans le cadre d'un travail de médiation) d'assister à un spectacle à un tarif préférentiel dans un but pédagogique ou d'accès à la culture.

⁽⁵⁾ Tarif proposé pour favoriser les ventes ponctuellement sur un spectacle.

Tarifs billetterie des spectacles des partenaires

Spectacles partenaires		Tarifs spectacles partenaires			
Salle du spectacle partenaire	Nom du spectacle	Plein	Réduit ⁽¹⁾	Très réduit ⁽²⁾	Abonné
Chapiteau Parc des Chantiers	Pandax	28,00	24,00	10,00	22,00
Cité des Congrès	Jazz en phase – ONJ	28,00	24,00	10,00	22,00
Théâtre Unique	Metamortem	18,00	16,00	12,00	8,00

Imputation budgétaire : 7062.316

⁽¹⁾ Tarif réduit : pour les abonnés de salles partenaires (Mixt, le lieu unique, La Soufflerie, Théâtre Boris-Vian, La Fleuriaye, Le Pianock'tail, Capellia, le Pannonica, le TU-Nantes), aux intermittents du spectacle, demandeurs d'emploi, carte CEZAM, aux groupes de plus de 10 personnes, CartS

⁽²⁾ Très réduit : pour les moins de 25 ans, bénéficiaires des minimas sociaux.

Offre abonnements (hors partenariat)

6 places achetées, 1 place de spectacle offerte

8 places achetées, 2 places de spectacles offertes

Les spectacles offerts sont à choisir dans une sélection de spectacles définis.

Modalités d'annulation et de remboursement :

Les billets achetés ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés pour convenances personnelles du spectateur, même en cas de perte ou de vol, de changement de programme ou de distribution indépendante de la volonté de la Ville.

En cas d'annulation de la représentation par la Ville ou pour cause de pandémie ou cas de force majeure, les billets peuvent être remboursés ou échangés pour une autre date du même spectacle ou d'un spectacle différent de la saison s'il s'agit d'une représentation unique, en fonction de la disponibilité des places.

Prestations complémentaires	Tarifs
Vente Totebag et autres goodies	5, 7, 10
Envoi billets web par la poste recommandé	4,00

Imputation budgétaire : 7062.316

Produits du bar

BOISSONS			SPECTACLES SAISON ET FESTIVALS En euros	
THE ET CAFE			1,50	
COCKTAIL (inférieur à 18°)			5,00	
VIN	VERRE	Standard	3,50	
		Supérieur	4,00	
BIERE	VERRE	Standard Bouteille	3,50	
		Standard Pression 25 cl	3,50	
		Standard Pression Pinte 50 cl	6,50	
		Supérieure Pression 25 cl	4,00	
		Supérieure Pression Pinte 50 cl	7,50	
EAU / SIROP		PLATE	1,50	
		GAZEUSE	2,50	
JUS DE FRUIT ET SODA			2,50	
PRODUITS DE RESTAURATION			SPECTACLES SAISON ET FESTIVALS	
BISCUITS ou GATEAUX APERITIFS	Petit format	1,50		
	Grand format	2,50		
SNACK (soupe, gâteau...)			3,50	
EN CAS (tartinade, pâté...)			4,50	
ASSIETTE COMPOSÉE (dips de légumes...)			5,00	
ENTREE / PLAT CUISINÉ (quiche, pizza, croque-monsieur, petite planche...)			7,50	
PLAT DE RESISTANCE (risotto, lasagnes, plats de viandes, planche mixte...)			10,00	
FORMULE LEGERE (En cas + boisson)			8,00	
FORMULE COMPLETE (plat + boisson)			13,50	

Imputation budgétaire : 7078.316

Direction Générale

Service information et communication

Duplication de documents réalisées par le service reprographie		01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
- Tarif photocopies	noir et blanc	0,06	0,06
	couleur	0,13	0,13

Imputation budgétaire : 70688.020

Direction du secrétariat général et de l'observatoire

Service juridique et vie des assemblées

Duplications de documents⁽¹⁾	01/01/2025 en Euros	01/01/2026 en Euros
La copie A4 noir et blanc	0,18	0,18
La copie A3 noir et blanc	0,28	0,28
Envoi de copie par mail (si le document est dématérialisé)	Gratuit	Gratuit
Copie sur cédérom	2,75	2,75
Copie de documents excédant les capacités techniques de la Ville (plans, graphiques...)	Intervention d'un prestataire extérieur aux frais du demandeur	Intervention d'un prestataire extérieur aux frais du demandeur
Budget, Compte Administratif (par exemplaire)	16,25	16,55

Imputation budgétaire : 75888.020

⁽¹⁾Tous les documents produits ou détenus par la ville, sous réserve qu'ils soient communicables, en vertu des dispositions de la loi du 17 juillet 1978.

Les tarifs sont fixés conformément aux dispositions de l'article R.311-11 du code des relations entre le public et les administrations et l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2001.